



N°15 | Année 2021

Les sciences sociales face à la pandémie, entre nouvelles et vieilles marginalités en Europe. Un regard croisé à travers les réalités italiennes

Varia

## Le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité : un nouveau paradigme à partir duquel le travail social peut se réinventer ?

Séverine Demoustier

---

### Résumé

Français / English

Face aux aspirations de liberté et d'émancipation des personnes, dans un contexte politique qui les promeuvent, les formes nouvelles que peut prendre le travail social, comme ses outils, sont à investiguer. Le pouvoir d'agir (ou l'empowerment), à travers la possibilité conférée à une personne d'être actrice de sa vie, semble être le socle sur lequel il pourrait se réinventer. L'article propose de s'appuyer sur les origines de l'empowerment, et de sa traduction francophone en pouvoir d'agir, comme sur les théories dans lesquelles il puise, pour en comprendre les ressorts, les intérêts et limites pour le travail social. Les débats dont fait l'objet cette notion seront ensuite présentés.

Faced with the aspirations for freedom and emancipation of people, in a political context that promotes them, the new forms of social work, as well as its tools, are to be investigated. The power to act (or empowerment), through the possibility conferred on a person to be an actor of his life, seems to be the base on which he could reinvent himself. The article proposes to look into the origins of empowerment, and of its French-speaking translation into the power to act, as well as the theories on which it draws, to understand its sources, interests and limits for social work and then present the debates over this concept.

---

## Entrées d'index

**Mots clés** : travail social, pouvoir d'agir, empowerment, logiques de domination, participation

**Key words** : social work, power to act, empowerment, logics of domination, participation

---

## Texte intégral

Si l'on admet que le travail social se transforme, pris dans les évolutions sociétales d'un environnement qui promeut liberté et émancipation individuelle et collective, cela ne signifie pas remettre en question des décennies d'accompagnements qui répondaient à des préoccupations sociales, dans un contexte donné. Cela conduit plutôt à interroger le travail social face aux aspirations d'aujourd'hui, aux besoins en évolution, dans un environnement différent, dans le cadre de politiques publiques particulières. Les formes nouvelles que peut prendre le travail social, les outils sur lesquels il peut s'appuyer, comme les façons d'amorcer son virage, sont ainsi à investiguer.

Cet article a pour objectif de se pencher sur les nouvelles formes possibles que peut prendre le travail social, dans un contexte de recherche collective et individuelle d'émancipation. L'exercice du pouvoir d'agir (ou *empowerment*), à travers la possibilité conférée à une personne d'être actrice de sa vie, semble être le socle sur lequel le travail social pourrait se réinventer. Même si le développement du pouvoir d'agir des personnes est, dans sa philosophie, à la base même du travail social, le contexte actuel nécessite probablement de le théoriser, le contextualiser, l'adapter à un nouvel environnement.

L'article propose alors de s'appuyer sur les origines de la notion d'*empowerment*, et sa traduction francophone en pouvoir d'agir, comme sur les théories dans lesquelles elle puise, en terminant sur l'exemple de l'approche québécoise centrée sur le pouvoir d'agir (1). Pour en comprendre les ressorts, les intérêts et limites pour le travail social, les questions et les débats qui restent en suspens concernant le pouvoir d'agir seront ensuite présentés, non déconnectés d'enjeux qui se posent à l'ensemble de la société, portant sur les logiques de pouvoir et de domination (2).

### **Le pouvoir d'agir : une évolution ancienne, qui s'actualise dans des bouleversements sociétaux**

Depuis les années 1960, le pouvoir d'agir des personnes vivant une situation de vulnérabilité est devenu un fait social, « au regard d'une structuration par le bas où émergent différentes figures de patients, ainsi que d'une structuration par le haut attestée par l'institutionnalisation qui les accompagne, voire les précède »Gross, 2015).

En effet, différents mouvements, organisations, institutions, sont venus expérimenter ce concept et le mettre sur le devant de la scène : le mouvement des « ex-psychiatisés et survivants de la psychiatrie » (comme ils se nomment eux-mêmes), dans les années 1960, issu des droits civiques américains (constitué à partir d'une dénonciation de la maltraitance institutionnelle et ayant cheminé vers l'action à travers la participation), le *community*

*organizing*, popularisé par Saul Alinsky, par lequel des personnes vivant à proximité les unes des autres construisent ensemble une organisation afin de leur permettre d'exercer davantage leur pouvoir et de faire valoir leurs intérêts, les actions de défense des droits des noirs comme de celles de revendications des femmes, la pédagogie critique avec Paulo Freire au Brésil, les patients-experts institutionnalisés avec la loi Kouchner de 2002, l'Éducation Thérapeutique du Patient, les Groupes d'entraide mutuelle comme structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale sont autant d'illustrations de l'ascension de ce concept.

Cette institutionnalisation hétérogène ne manque pas d'enjeux, et légitime semble être le processus de reconnaissance de l'identité de personnes que l'on qualifie de « vulnérables » (Creai Centre-Val de Loire, 2017). Étant tous à la fois « nécessaires, mais insuffisants » (Barreyre, 2014), l'humilité doit nous conduire, dans un monde et des relations sociales extraordinairement complexes, à reconnaître l'ensemble des acteurs nécessaires à une alliance dans les processus de partenariat (Creai Centre-Val de Loire, 2018), notamment avec les personnes en situation de vulnérabilité dans leur pouvoir d'agir et leur expertise expérientielle.

Mais si le Code de l'action sociale et des familles intègre depuis 2017 une définition ambitieuse du travail social : « Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. (...) Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement (...) »<sup>1</sup>, il pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses sur sa mise en pratique. D'autant plus dans un contexte politique et sociétal de forte responsabilisation de l'individu, et d'injonction à la participation, dans une histoire de l'action sociale et de la santé ancrant le professionnel (médecin, travailleur social...) dans une position de sachant. Les politiques publiques promouvant la participation de collectifs de personnes dans les quartiers de la politique de la ville par exemple, comme les droits des usagers accompagnés dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, font également partie d'un paysage en mouvement et appellent une vigilance accrue sur leur utilisation et leur développement, pouvant tout à la fois contribuer à l'émancipation des personnes, comme les maintenir dans une position de domination masquée. Ce qui invite à prendre en compte enfin les structures sociales et les positions de domination dans la société.

La question du pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité peut être référée à celui de toute personne. En effet, et depuis quelques décennies, en lien avec les crises économiques, l'urgence climatique, la montée des extrêmes en politique, et grâce à l'avènement du numérique et des nouvelles formes de communication, la capacité des personnes à agir, leur volonté de s'inscrire dans une position plus active face à des défis sociétaux, semble être l'apanage de tous, impliquant de nouvelles formes de gouvernance, de management, de production et de circulation de l'information... Le monde du travail n'est pas

---

<sup>1</sup> Décret n°2017-877 codifié à l'article D. 142-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

en reste. Plus particulièrement dans le champ du travail social, les travailleurs sociaux et autres professionnels de proximité, regrettent une latitude qu'ils disent ne plus détenir, et font état d'une souffrance au travail, en lien avec une impuissance à faire, à accompagner, à penser, dans le cadre d'accompagnements dont ils regrettent un formatage par des politiques publiques contraignantes.

L'exercice du pouvoir d'agir des personnes serait-il alors la panacée, pour permettre l'accès au souhait des uns et des autres de bénéficier d'une plus grande maîtrise de leur propre vie ? Le pouvoir d'agir influant sur celui des autres, la réflexion doit être globale, et intégrer des dimensions plus larges, qui concernent la façon dont les positions sociales sont réparties dans la société, et qui semblent empêcher des relations plus symétriques entre les personnes. Cela vaut pour le travail social, comme pour l'école, ou encore le monde du travail. Cela étant, cet article se focalisera sur l'exercice du pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité, et son utilisation dans le champ du travail social.

Revenons tout d'abord sur les origines du pouvoir d'agir, pour en comprendre ses différentes acceptions, les différents domaines dans lesquels elle puise, et afin d'en approcher ses traductions francophones. Nous en aborderons ensuite les limites et les intérêts.

#### *Aux origines du pouvoir d'agir : l'empowerment*

Le pouvoir d'agir trouve ses racines dans la notion d'*empowerment*. Le terme « *empowerment* » se réfère à « la possibilité pour les personnes ou les communautés de mieux contrôler leur vie », selon Rappaport (1987). Bacqué et Biewener (2013) en proposent une lecture historique. Son apparition en tant que terme remonterait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais la notion d'*empowerment* a été surtout développée aux États-Unis et au Canada dans les années 1980. Elle a fait l'objet d'appropriations, mais aussi de débats et d'analyses, dans des champs et registres variés, de l'action sociale au développement international, en passant par l'éducation, comme de l'action politique et administrative, des politiques internationales et des organisations non gouvernementales, enfin dans le champ de la gestion et du management.

L'*empowerment* est un concept que l'on trouve déjà, sans qu'il le nomme en tant que tel, dans la « Pédagogie de l'autonomie » du pédagogue brésilien Paulo Freire. Publié en 1996, mais dont les racines remontent aux années 1960–1970, cet ouvrage considère l'éducation comme « un processus de conscientisation qui doit permettre l'incapacitation des opprimés afin qu'ils transforment la réalité sociale » (site internet The conversation, 2017, actualisé le 3 avril 2019). Selon Paulo Freire, l'enseignant doit partir de l'expérience sociale vécue par les élèves. Il doit prendre appui sur ce qu'il appelle la « conscience naïve » (quotidienne), et amener les élèves à problématiser cette expérience au contact des savoirs savants. Le dialogue entre l'enseignant et les apprenants, entre leurs savoirs respectifs, constitue la pratique qui permet ce que Freire appelle le passage de la « conscience naïve » à la « conscience critique ». L'objectif de la pédagogie qu'il promeut est de permettre d'analyser la réalité sociale en prenant conscience

des rapports sociaux inégalitaires qui l'organise, conférant ainsi aux personnes opprimées un outil intellectuel leur permettant de transformer le monde. On voit que l'exercice du pouvoir d'agir s'ancre déjà, avec cette doctrine, dans la reconnaissance des savoirs autres que professionnels.

Entre les années 1970 et aujourd'hui, Bacqué et Biewener identifient trois grands courants liés à l'utilisation de ce terme : le courant radical, qui s'appuie sur un projet d'émancipation individuelle en vue d'une transformation de la société, dans une remise en cause du capitalisme ; le courant libéral ou social-libéral, qui légitime le rôle de l'État, et défend une forme de libéralisme social, articule promotion des droits civiques et diminution des inégalités sociales et économiques, sans pour autant interroger ces dernières ; le courant néo-libéral, qui vise à permettre aux individus d'exercer leurs capacités individuelles et à agir en acteur rationnel, en gérant les inégalités sans les remettre en cause (Bacqué et Biewener, 2013, p. 18-22). Trois modèles, on le voit, qui n'ont pas beaucoup de points de convergence, et qui reposent sur des conceptions différentes du « faire société » et de la place de l'individu au sein de cette dernière. Invitant à une appréhension différente de l'exercice du pouvoir d'agir.

Plus récemment, la Fédération internationale des travailleurs sociaux intègre l'*empowerment* dans sa définition même du travail social : « *Social work is a practice-based profession and academic discipline that promotes social change and development, social cohesion, and the empowerment and liberation of people. Principles of social justice, human rights, collective responsibility and respect for diversities are central to social work. Underpinned by theories of social work, social sciences, humanities and indigenous knowledge, social work engages people and structures to address life challenges and enhance wellbeing* » ().

S'il paraît difficile de bien cerner la notion d'*empowerment*, elle semble cependant participer à la fois de la question du pouvoir et de celle de processus. Nous sommes en présence d'un discours qui s'appuie sur la capacité de chacun à penser, agir, participer, face à une méfiance grandissante envers les « sachants » (gouvernants, professionnels...).

Tous ces exemples se réfèrent au champ de l'action sociale ou de l'éducation. L'*empowerment* traverse donc l'ensemble de ce domaine, comme il le fait dans de nombreux autres, c'est ce que nous montre le retour historique sur lequel nous nous sommes penchés. Celui-ci illustre bien la polysémie de ce terme, voire son caractère antagoniste parfois, dans la mesure où son acception comme son utilisation peuvent reposer sur des conceptions extrêmement différentes à la fois de la société, et de la manière de considérer les hommes et leur positionnement dans cette dernière. Revenons alors sur les diverses théories relatives à la notion d'*empowerment*.

*La notion d'empowerment s'appuie sur des théories diverses et parfois contradictoires*

Peut-être compte tenu de son caractère polysémique, comme des différentes (voire contradictoires (Bacqué et Biewener, 2015)) idéologies dont il se réclame, la notion d'*empowerment* est difficile à cerner. Elle n'a pas non plus fait l'objet d'une théorisation très

claire. Fabrizio Cantelli, indique que « peu de travaux en ont exploré sociologiquement les contours, les propriétés et la portée » (Cantelli, 2013). Il dresse une revue de la littérature en montrant les différentes manières dont cette notion est étudiée au sein de la littérature spécialisée, parmi lesquelles on peut citer des approches qui « appréhendent la référence à l'*empowerment* dans les politiques publiques en soulignant la domination d'une responsabilisation individuelle et d'une conception managériale » (Cantelli, 2013). Des travaux analysent les dispositifs de lutte contre les inégalités aux États-Unis sur la base du néo-libéralisme, la participation de patients dans une logique consumériste, la référence à l'*empowerment* dans les combats féministes. La mise en mouvement face à des injustices, ou encore dans le cadre de la défense de certaines catégories de populations, sont ainsi vues et analysées par le prisme de l'*empowerment*, certains même s'en revendiquent, mais de toutes émergent des approches qui ne sont pas sans interroger. Ainsi, Cantelli met en évidence une « approche gestionnaire » qui fait courir le risque d'une injonction à la responsabilisation individuelle et d'une régression managériale, ou encore une « approche civique » comme solution démocratique mais qui ne prend pas forcément en compte les inégalités sociales... (Cantelli, 2013).

Michel Parazelli et Mathieu Bourbonnais distinguent quant à eux des perspectives théoriques se réclamant de l'*empowerment*, mais affirment toutefois que la notion d'*empowerment* demeure dans un « registre idéologique prenant le pas sur le travail de problématisation. Sont ainsi, selon eux, laissés dans l'ombre l'enjeu de la normativité autoritaire du régime d'autonomie-condition et la question du pouvoir que nous avons sur nos propres actes » (Parazelli et Bourbonnais, 2017).

Difficile, dans ces conditions, de s'appuyer sur des bases théoriques pour comprendre le développement de cette notion, qui semble se fonder, comme le disent ces auteurs, davantage sur une approche idéologique, empêchant un travail de « réflexion sur la dimension structurelle des modèles de socialisation à l'autonomie qui prévalent dans nos sociétés actuelles ». Et, compte tenu de la diversité de son déploiement, l'*empowerment* « ne renvoie donc ni aux mêmes pratiques, ni aux mêmes interprétations » (Bacqué et Biewener, 2015, p. 26).

Ce qui ressort de ce tour d'horizon, c'est la prudence avec laquelle il paraît nécessaire d'appréhender cette notion, comme de l'utiliser. Elle a cependant séduit au Canada et en Europe, et notamment en France, reprise dans la notion de « pouvoir d'agir », dans des contextes sociétaux et politiques probablement propices à ce type d'approche.

#### *Une importation de l'empowerment dans la culture française, sur un terreau favorable*

La mobilisation de l'approche liée à l'*empowerment* et au pouvoir d'agir s'inscrit en France dans une crise du modèle de représentation et dans celle du travail social. S'agissant de la crise de la représentation, le mouvement Nuit Debout, ou, plus récemment, celui des Gilets Jaunes, comme la constitution en 2010 du collectif « Pouvoir d'agir », en sont des illustrations. Ce

dernier, créé à l'initiative de militants issus de différents réseaux associatifs dont des réseaux professionnels de travailleurs sociaux, s'est fixé pour objectifs de « rendre plus visibles les initiatives qui permettent aux citoyens de développer leur pouvoir d'agir, développer de telles initiatives par un appui aux acteurs de terrain, promouvoir le pouvoir d'agir des citoyens comme levier indispensable dans la construction du bien commun » (La Fonda, Fabrique associative, site internet, 2020). La mobilisation de l'*empowerment* et du pouvoir d'agir dans le champ du travail social s'ancre également dans une crise identitaire, qui conduit à réinterroger les fondements de ce dernier et à en rechercher de nouvelles approches. Ainsi, alors que les personnes concernées souhaitent bénéficier d'une plus grande maîtrise de leur vie, les travailleurs sociaux, dans leur formation et dans leurs institutions « intériorisent le plus souvent qu'ils savent ce dont les personnes ont besoin, qu'ils connaissent la solution. Ils ont appris à être dans une logique prescriptive. C'est cette position haute des « sachants », insupportable pour les personnes, qui fait que souvent elles se ferment et se protègent contre tout risque d'intrusion » (Dinet et Thierry, 2012, p. 5). Les professionnels ne sont pas en reste dans la souffrance qu'ils expriment actuellement, face à un travail social dont ils semblent avoir perdu le sens : « la dégradation des conditions de travail et la perte de sens au travail figurent parmi les évolutions régulièrement évoquées par les professionnels ». Ainsi évoquent-ils les éléments suivants comme impactant le travail social : « place croissante prise par le travail administratif au détriment du travail d'accompagnement, développement du travail indirect en direction des personnes accompagnées, accentuation d'une logique de rentabilité et de productivité au sein du secteur médico-social au détriment du sens et des valeurs du travail social, réduction des ETP en professionnels de l'accompagnement, augmentation de la charge de travail, réduction des moyens et matériels » (Creai Centre-Val de Loire, 2019a).

Une crise du travail social qui s'inscrit en outre dans un contexte législatif et réglementaire, qui a vu de nombreuses lois, ces dernières années, revendiquer une centralité de la personne, dans sa capacité à être actrice de sa vie, malgré ses difficultés ou vulnérabilités, au risque, pour certains, d'en nier ces dernières. Ainsi, les politiques publiques françaises ont introduit une nouvelle façon de considérer l'utilisateur dans les pratiques d'accompagnement du travail social. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui concerne les personnes en situation de handicap, les personnes âgées dépendantes, les jeunes en difficulté, les personnes en situation d'exclusion « part du principe que les services et établissements sociaux et médico-sociaux doivent être un moyen de développer les opportunités, l'autonomie et la participation sociale de tout membre de la société, afin qu'il ait les mêmes chances d'appartenir et de participer à la vie collective, indépendamment de ses particularités sociales ou de ses incapacités » (Demoustier et Priou, 2013, p. 73-74). Cette loi met en place un ensemble de droits dont disposent les personnes en situation de vulnérabilité à la fois en tant que citoyens comme les autres, et en tant qu'utilisateurs d'établissements et services sociaux, en plaçant comme principe qu'elles doivent être actrices de leur vie et de leur parcours. À partir de cette loi, d'autres sont venues la décliner, la compléter, la préciser, notamment dans différents champs spécialisés de l'accompagnement, et en utilisant tout un vocabulaire, symptomatique de

l'évolution sociétale de l'appréhension du sujet en situation de fragilité. Ainsi, la loi du 11 février 2005, « relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées », a consacré le rôle d'acteur à part entière de la personne en situation de handicap, ou de sa famille, qui agit en tant que sujet, celle du 4 mars 2002 sur les droits des malades, celle du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite « HPST »), qui visait à favoriser la participation des patients et des usagers à l'élaboration des politiques publiques par l'instauration de droits collectifs de représentation dans les instances de concertation et de consultation des politiques sanitaires et sociales.

L'évolution de ce cadre légal se caractérise ainsi par « 1. La consécration légale des droits des usagers et des patients ; 2. L'individualisation de l'accompagnement ; 3. La définition d'une représentation des usagers et des patients au sein d'une « démocratie sanitaire ». Cette évolution, dans un contexte marqué par une pénurie persistante de services et de professionnels qualifiés, mais aussi par l'évolution des besoins et des demandes des familles, réinterroge fortement l'intervention des services et des établissements ainsi que la place et le rôle des professionnels comme des familles » (Demoustier et Priou, 2013, p. 75). Le développement du pouvoir d'agir comme nouveau paradigme permettant de reconsidérer la place des personnes en situation de vulnérabilité est central dans ces évolutions.

Des évolutions qui trouvent probablement une filiation avec une histoire plus ancienne de ces approches qui remonte à la Seconde Guerre mondiale et à la psychothérapie institutionnelle développée par le psychiatre François Tosquelles dans le centre de Saint-Alban, en Lozère. Si elle ne nomme pas forcément en tant que tel le pouvoir d'agir, la psychothérapie institutionnelle faisait en effet déjà la part belle à la centralité de la personne et à sa mobilisation dans son processus de soins, en étant intégrée dans le tissu social dans lequel elle évoluait. Cette approche s'appuyait également sur une condition, celle d'une réflexion de l'équipe de soignants sur elle-même, en vue de permettre à chacun d'eux de se positionner vis-à-vis du patient à la fois à partir de son statut mais également de soi, en tant que personne. Cette perspective est intéressante pour les approches actuelles liées au pouvoir d'agir, au-delà du champ de la santé proprement dit, dans la mesure où la promotion du pouvoir d'agir des personnes accompagnées doit aussi conduire à une évolution du positionnement des travailleurs sociaux, et à la façon de « faire équipe ».

Ces traductions et prises en main diverses de ces approches confirment l'analyse de Bacqué et Biewener qui affirment que les modalités de traduction de la notion d'*empowerment* en France manifestent une pluralité de motivations au fondement de sa mise en œuvre, qui vont « de la volonté d'amélioration du système capitaliste à sa contestation radicale » (Bacqué et Biewener, 2013, p. 30). Cette analyse converge avec celle faite précédemment sur la difficulté de comprendre les contours d'un mouvement visiblement protéiforme. Quoi qu'il en soit, il s'inscrit dans une évolution sociétale, traduite politiquement, qui met en avant la liberté individuelle de



choisir sa vie, d'y contribuer activement, avec des risques non moins importants, sur lesquels nous reviendrons.

### *Différentes traductions du pouvoir d'agir dans différents champs*

*Dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, un pouvoir d'agir qui s'exerce dans des modes de participation*

De nombreuses organisations non gouvernementales et associations se revendiquent en tant que telles de la notion de pouvoir d'agir. Ainsi, peut-on citer ATD Quart Monde dont les Universités populaires ont mis en pratique le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité ou encore, dans le champ de l'exclusion, les Centres régionaux pour les personnes accompagnées (CRPA) qui illustrent diverses formes de participation des personnes, en vue de la réacquisition de leur citoyenneté et de leur participation sociale. En matière de politique de la ville, les centres sociaux qui, se désignant comme des associations de l'éducation populaire et des acteurs des politiques d'interventions sociales, aspirent à jouer ce rôle émancipateur. De même, les associations représentant les personnes en situation de handicap se positionnent-elles aussi sur cette approche ; on peut ainsi se référer par exemple au projet associatif d'APF France Handicap 2018-2023, dont le titre est sans équivoque : « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir ». Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM), permettent quant à eux à des personnes en situation de handicap psychique et cérébrolésées de s'approprier un outil d'exercice de leur citoyenneté et de participation sociale. Structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie en société, organisées sous forme associative, ces outils sont revendiqués par les personnes elles-mêmes, qui, invitées à faire part des effets des GEM, indiquent que : « c'est l'idée d'un processus, d'une transformation qui est exprimée, celle d'une réacquisition de quelque chose qu'on avait perdu : reprendre confiance en soi, redécouvrir, réapprendre à avoir des relations sociales, se (ré)approprier certains savoir-faire et compétences perdus » (Creai Centre-Val de Loire, 2017b, p. 32). Elles ajoutent même que, « au fait de se voir reconnu dans ses droits s'ajoute donc le corollaire : assumer ses devoirs, ses responsabilités et respecter les règles communes. Cette responsabilisation est importante pour les adhérents, elle concourt à leur revalorisation en tant que sujet et à la relégation du trouble à un plan secondaire » (Ancreai, 2017, p. 62).

### *L'exemple du déploiement de l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir (DPA)*

Avec la notion de pouvoir d'agir, telle que développée par Y. Le Bossé, dans le cadre de la psychologie communautaire au Québec, il s'agit non pas simplement d'accompagner la personne à participer davantage à son devenir (ce qui est un objectif en soi, bien sûr, largement accompagné depuis longtemps par les travailleurs sociaux), mais de lui permettre de retrouver une place de sujet, dans son contexte, en s'appuyant sur ses compétences, en lui proposant de définir elle-même ce qui fait problème pour elle, et d'essayer de trouver des solutions au moyen de l'activation de ses ressources, lui donnant ainsi la possibilité de recouvrer estime de soi et

conscience critique. Cela suppose de reconnaître cette place, à travers son expérience de sujet porteur d'un vécu.

Née outre-Atlantique, cette approche est portée en France par l'association Anda-DPA qui forme les personnes et les équipes depuis 2009, et par le collectif Pouvoir d'agir, organisé en 2010 et aujourd'hui dissout, composé de seize réseaux nationaux, de chercheurs, militants, professionnels, groupes locaux d'habitants et de plateformes d'appui. Le Bossé a développé le concept du pouvoir d'agir en le considérant comme « un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient » (Le Bossé et Vallerie, 2006). Deux notions paraissent ici importantes, celle de processus, qui implique un cheminement, donc une temporalité à respecter, qui est spécifique à chacun ; celle de possibilité, sorte de garantie face à l'injonction à agir. Cette approche s'appuie sur le principe selon lequel la personne ne dispose ni de faiblesse, ni d'incapacité, mais uniquement des défis à relever par elle-même, des défis qu'elle se fixe elle-même. Pratiquement, Le Bossé a développé une approche du pouvoir d'agir consistant à renverser la logique, et à transformer le professionnel, de la personne experte à la personne ressource, pour permettre aux personnes de se mettre en mouvement par elles-mêmes. Le pouvoir d'agir deviendrait alors un processus, dans lequel s'intégreraient pleinement les personnes, qui produirait du changement.

Ce qui caractérise l'approche centrée sur le DPA semble être le fait de viser le changement concret, en agissant sur l'environnement de la personne, en mobilisant ses ressources, en créant les conditions d'une alliance avec d'autres. Mais il s'agit aussi pour elle de se situer dans un processus, un continuum qui va l'amener, postérieurement, à revenir sur la situation antérieure lorsqu'elle pourra l'évaluer, pour en mesurer le chemin parcouru et les efforts qu'elle aura déployés. Cette introspection doit lui permettre de recouvrer une estime de soi et, *in fine*, d'agir seule, sans l'aide d'un tiers, lorsqu'une situation du même type (ou pas) se représentera, et pour éviter la spirale de l'échec, préjudiciable à l'estime de soi. Il s'agit d'une articulation entre une conception de l'accompagnement social fondée sur des changements individuels, et une autre basée sur une modification des conditions générales de la société : un mixte visant à agir sur les conditions à la fois individuelles et structurelles qui confinent une personne dans un sentiment d'impuissance. Avec le DPA, il s'agit de s'affranchir de la souffrance, au sens de franchir un obstacle intrinsèque ou extrinsèque à la personne. Pragmatisme, pas à pas, retour sur l'action, sont les maîtres mots de cette approche. Mais une approche exigeante, qui nécessite que les professionnels se forment. En libérant leur propre pouvoir d'agir par l'analyse collective d'une situation d'impuissance qu'ils ont vécue, la formation a pour vocation de les aider à ne plus subir une situation, pour mieux accompagner les personnes. Le pouvoir d'agir permet alors de se départir d'une impuissance, tant du côté de la personne accompagnée que du professionnel. Avec un double intérêt : l'émancipation personnelle et la transformation sociale. Une perspective somme toute conforme à la définition française du travail social inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles en 2017.

Les modèles d'analyse sur lesquels s'appuie l'approche centrée sur le pouvoir d'agir comportent quatre grands axes considérés comme autant de conditions inhérentes au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Ces quatre axes sont « l'adoption de l'unité d'analyse "acteur en contexte" », dans lequel l'intervenant doit se demander si sa pratique porte autant sur les obstacles concrets auxquels sont confrontées les personnes accompagnées que sur le développement de leurs capacités d'adaptation ; « la négociation de la définition du changement visé et de ses modalités avec les personnes concernées », qui invite le travailleur social à négocier la cible de changement, le rythme et la nature des démarches à mener plutôt que de les prescrire, visant alors une complémentarité des expertises ; « la prise en compte des contextes d'application », qui invite le travailleur social à s'interroger sur la manière dont il prend en compte les changements de contexte des personnes accompagnées, dans la conduite de ses interventions ; il s'agit là de considérer la solution comme unique, non transposable d'une autre situation, nécessitant alors la prise en compte des caractéristiques de la personne et de son contexte ; « l'introduction d'une démarche conscientisante », afin d'amener le travailleur social à mettre en œuvre les conditions susceptibles de permettre aux personnes d'accéder à une conscience globale de l'ensemble des éléments, personnels et structurels, qui contribuent ou ont contribué à leurs difficultés. L'objectif est de faire émerger des enseignements génériques susceptibles d'être utilisés ultérieurement par la personne, sans avoir systématiquement besoin d'une nouvelle aide professionnelle, appelant une démarche d'introspection réflexive visant l'émancipation de la personne dans la durée.

Les professionnels sont attendus dans un rôle d'accompagnement des personnes visant à les faire participer activement à la vie de la cité, afin que celle-ci évolue et non que les personnes s'adaptent aux conditions de la cité. Il semble qu'il faille un aller-retour incessant, presque une articulation permanente, entre les difficultés individuelles des personnes et les obstacles liés à l'environnement dans lequel elles vivent : « L'exercice effectif d'un pouvoir d'action dépend, en effet, à la fois des opportunités offertes par l'environnement (cadre législatif, contexte politique, ressources, etc.) et des capacités des personnes à exercer ce pouvoir (compétences, désir d'agir, perception des opportunités d'action, etc.). S'il se réfère à cette conception, l'intervenant, assumant prioritairement la fonction d'agent de changement, cherche à contribuer concrètement à ce que les personnes mènent à bien un projet qui compte pour elles, à recréer un mouvement là où il y a un blocage, à élargir le monde des possibles des personnes qui perçoivent leur situation comme une impasse. Il soutient la ou les personnes tout en œuvrant avec elles à modifier tel ou tel aspect de leur milieu de vie qui contribue directement à leur difficulté » (Le Bossé et Vallerie, 2006).

Cette approche revêt des dimensions intéressantes en ce qu'elle articule dimensions individuelle et structurelle et qu'elle appelle un positionnement plus distancié du professionnel vis-à-vis de la personne accompagnée. Elle a fait l'objet de retours positifs de professionnels ayant suivi la formation à cette approche, et l'ayant expérimentée. Ainsi, Claire Jouffray, relatant des expériences de formation à cette approche, retranscrit des retours de travailleurs sociaux

qui illustrent une reprise en main de leur travail, du sens qu'ils y donnent, de leurs propres marges de manœuvre : « Après expérimentation d'une restauration de leur pouvoir d'agir, les travailleurs sociaux disent réaliser à quel point ils ont tendance à donner des conseils, à proposer des solutions, à endosser le rôle du sauveur, avant même d'avoir identifié avec les usagers quelles sont leurs priorités telles qu'ils les perçoivent. Ils disent que l'approche centrée sur le DPA a transformé leur façon de prendre en compte la problématique des personnes rencontrées. Ils disent avoir appris à travailler en tenant compte des enjeux de chacun. En y incluant ceux d'autres acteurs auxquels ils n'avaient pas pensé de prime abord, ils constatent qu'ils arrivent à faire bouger ce qui paraissait immuable et disent souvent que cette nouvelle façon de faire leur apporte une bouffée d'oxygène. Plusieurs parlent d'un nouvel entrain professionnel et se disent reboostés par rapport à leur métiers » (Jouffray, 2015).

Cela étant, si cette approche confère une nouvelle motivation pour des professionnels, il serait intéressant d'évaluer les effets qu'elle produit sur les personnes accompagnées. Si l'équipe de Yann Le Bossé a travaillé à l'élaboration d'un outil de mesures des impacts de l'empowerment des personnes, accompagnées au moyen de l'approche DPA (Le Bossé *et al.*, 2004), ce type d'instrument de mesure et d'évaluation mérite d'être développé davantage. Car, on l'a vu, il s'agit de notions aux contours mouvants, parfois antagonistes, dans un contexte sociétal et politique en évolution, faisant d'elles des objets controversés.

### **Le pouvoir d'agir : la panacée pour le travail social, ou un outil de maintien des dominations ?**

De la responsabilisation excessive de la personne au désengagement des politiques sociales, jusqu'à une approche alibi qui, à partir d'une plus grande participation des personnes, dédouanerait les politiques publiques, les travailleurs sociaux, comme les institutions dans lesquelles ils travaillent de contribuer à une évolution des rapports sociaux, en passant par un pouvoir d'agir cantonné à la sphère individuelle des personnes..., nombreux sont les écueils qui font l'objet de discussions parfois âpres aujourd'hui. Avec, en toile de fond, une interrogation fondamentale : le pouvoir d'agir constitue-t-il une approche qui permettrait au travail social de retrouver sa pleine vocation, celle de contribuer à l'émancipation des personnes, ou n'est-il pas un outil de violence symbolique œuvrant au maintien des inégalités et des dominations, dans un monde politique et économique fortement empreint de logiques gestionnaires ?

*Le pouvoir d'agir... déconnecté de l'environnement social, politique, historique, dans lequel il s'inscrit ?*

L'approche liée au pouvoir d'agir des personnes, notamment par le DPA de Le Bossé qui l'incarne à l'heure actuelle, est interrogée en ce qu'elle paraît s'inscrire, pour un certain nombre d'auteurs, dans une vision de l'individu qui serait déconnecté du contexte social dans lequel il s'inscrit, qui nierait les enjeux de positionnements des individus par rapport à la société. Ce qui lui est reproché renvoie à la conception qu'il véhicule d'un individu affranchi des contraintes

sociales, de la façon dont il se meut au sein de la société et avec ses pairs, bref des processus de socialisation. L'autonomie qui lui serait ainsi conférée à travers une approche centrée sur son pouvoir d'agir annihilerait les rapports de pouvoir qui se jouent dans les processus de socialisation, le leurrant dans la perception de sa réelle autonomie : « pour Le Bossé *et al.* (2004, p. 184), « Dans l'approche centrée sur le DPA, le critère d'efficacité du praticien porte sur la capacité à développer avec la personne accompagnée une solution qui va dans la direction de ce qui est important pour elle ». Comment reconnaît-on que ce qui est important pour quelqu'un.e le soit vraiment pour « elle », et non pour répondre à l'injonction individualiste de réalisation de soi, donc pour l'autre ? (...) C'est précisément cela, appartenir à la « société des individus » : s'attribuer, en valeur, le statut d'un agent créateur de la société... laquelle, en fait, vous socialise en tant qu'individu-qui-croit-s'autoproduire » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p. 16-17). Serait également leurrée l'ensemble de la société sur les possibilités d'une inflexion dans les rapports de pouvoir en son sein : « une ambition fortement émancipatrice, mais qui peut s'avérer glissante si on se limite à changer les individus, faute de pouvoir (ou vouloir ?) changer la société qui les exclut / opprime / exploite » (Bernardet et Thalineau, 2018).

Les différents auteurs qui se penchent sur cette question alertent sur la déconflictualisation des relations sociales dans ce type d'approche, appuyée sur une absence de considération des logiques de domination qui caractérisent ces dernières. Le sujet serait ainsi en capacité d'agir s'il actionne ses propres ressources, indépendamment de l'environnement dans lequel il évolue : « Il est en revanche frappant que la plupart des politiques publiques dites d'*empowerment* n'abordent la question du pouvoir que de façon très vague, souvent déconflictualisée, désignant un « pouvoir de faire » et rarement un « pouvoir sur ». Quand il est évoqué, le « pouvoir sur » renvoie le plus souvent à l'entrée dans le système de représentation et de délégation politique, sans pour autant considérer les conditions nécessaires à la représentation des groupes les plus dominés. Les arènes de participation restent quant à elles souvent confinées au niveau local et à des enjeux managériaux » (Bacqué et Biewener, 2015).

Un individu rationnel, délesté de tout enjeu de pouvoir, qui n'agirait que de façon autonome, à la force de sa seule volonté, c'est du moins ce qu'en dit Saul Karsz : « La catégorie d'*empowerment* comprend une forte composante métaphysique. D'une part, elle fonctionne par dénégation de la matérialité du monde réel, de son irréductibilité aux désirs individuels et collectifs, dénégation des logiques économiques et politiques qui ne peuvent être contrées qu'au cours de luttes politiques décidées, en deçà et au-delà du pouvoir d'affranchissement réel et/ou virtuel des individus et des groupes ; d'autre part, elle procède à l'exaltation de la toute-puissance imaginaire de ces individus et de ces groupes, et contribue à sacraliser le fantasme d'après lequel « vouloir, c'est pouvoir ». Corollaire : tout ce qui ne va pas ou ne convient pas dans les situations réelles risque fort d'être mis sur le compte d'un *empowerment* insuffisant, soit d'une toute-puissance conjoncturellement limitée » (Karsz, 2008, p. 155-156). La responsabilité de la réussite ou de l'échec d'une personne en reviendrait alors à la personne

seule. Les pratiques d'accompagnement encore souvent fondées sur l'intervention en bilatéral, individualisée, pourraient aussi y contribuer. L'intervention sociale communautaire visant la participation des personnes dans un cadre collectif, peut alors présenter des intérêts, positionnant la personne davantage dans son statut de citoyen, même si elle semble encore s'appuyer sur une « approche consensuelle » telle que développée dans les années 1970, et moins sur une « approche conflictuelle » (Collectif, 2017).

*Le pouvoir d'agir... sans changement profond des pratiques en travail social et des logiques de domination ?*

Le collectif de 2015, « *Empowerment, participation, activation... Des concepts aux pratiques d'intervention sociale* » résume bien un des écueils concernant la mise en place de dispositifs permettant le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité : celui « d'une "idéologie de la participation" détachée d'une perspective de transformation sociale (...) La revendication de plus en plus d'intervenants sociaux de développer le pouvoir d'agir de leurs usagers ne risque-t-elle pas de devenir un nouveau conformisme au sein du travail social sans pour autant transformer les pratiques et les logiques de domination en œuvre dans ce champ ? ».

Les logiques de domination ne sont pas toujours conscientisées dans le travail social - les travailleurs sociaux revendiquant un positionnement visant l'émancipation de la personne -, et peuvent même être démultipliées par les logiques de pouvoir d'agir. Ainsi, l'accompagnement social comme le développement du pouvoir d'agir pourraient se conjuguer pour renforcer des rapports de pouvoir, *a contrario* de l'effet recherché d'émancipation des personnes. Ainsi, comme le prévient le sociologue Le Goff, « ce serait oublier ou mettre de côté les enjeux que comporte l'accompagnement et à propos desquels il est facile de faire quelques constats : d'une part, la généralisation du phénomène d'accompagnement paraît en soi curieuse, voire suspecte dans sa dimension humaniste ostentatoirement affichée par moult institutions certainement pétries de bonnes intentions mais dont on connaît aussi le rôle dans le maintien d'un certain ordre social. Elle suggère au sociologue un processus qui par sa totalisation éveille la méfiance. D'autre part, la question du pouvoir, central dans l'accompagnement – ne serait-ce qu'au travers de ses modalités de réhabilitation capacitaires (*empowerment*) des individus – semble avoir été évacuée (rapports égalitaires entre accompagné et accompagnateur) ; et en soi cet effacement des rapports de force inhérents aux relations sociales paraît une curieuse exception. Les professionnels eux-mêmes se sont emparés de cet outil comme s'il s'agissait d'un instrument neutre, en termes de manipulations des subjectivités, alors que l'on peut l'appréhender comme une véritable technologie de l'esprit ou de l'intellect, invisible mais très efficace (tout au moins peut-on le supposer) » (Le Goff, 2014).

Ce risque, les travailleurs sociaux ne peuvent l'éluder, les invitant à « une réflexion puissante sur le sens de leur mission. Car, une fois dit cela, il faut voir en quoi ils sont en capacité aujourd'hui, pour des raisons statutaires, salariales liées au rapport de forces avec les pouvoirs publics qui

les financent, de faire de l'*empowerment* de type politique, c'est-à-dire de transformer les pratiques et les logiques de domination en œuvre dans ce champ » (Boucher, 2014). Par ailleurs, le risque est grand de n'envisager le pouvoir d'agir des personnes uniquement à l'aune de la participation, en appliquant les consignes de la loi du 2 janvier 2002 en la matière par exemple, comme d'inclure la personne dans un processus de validation ou d'invalidation (d'ailleurs beaucoup moins probable) d'un projet prédéfini pour elle, mais sans elle. Et, quand bien même cette pratique de la participation serait vertueuse et porteuse d'effets sur la personne dans son processus d'estime de soi, le rééquilibrage entre des rôles sociaux figés (l'expert professionnel *versus* la personne fragile) ne serait pas atteint réellement. L'expertise risquerait de demeurer du même côté, comme le pouvoir d'ailleurs. Comme le rappelle le rapport du Haut conseil du travail social de 2017, « la notion d'*empowerment* est étroitement liée à celle d'émancipation, qui suppose d'analyser la vie sociale en termes de rapports sociaux de pouvoir structurant la place des groupes et des personnes, les publics de l'intervention sociale étant le plus souvent en situation de minorité, au sens sociologique du terme, « d'un processus de mise sous tutelle, de subordination », « statut de minorité qui comporte l'exclusion de la pleine participation à la vie de la société ». Cette notion est ancrée dans une analyse des rapports sociaux de pouvoir, et impliquant de la part de ceux qui sont en situation de domination d'accepter un rééquilibrage des rapports de force, mais aussi une conscience de leurs privilèges ».

Cette assertion est partagée par Bacqué et Biewener, qui vont encore plus loin dans leur perception de cette approche : « quelles que soient leurs trajectoires, ils (les travailleurs sociaux) agissent dans le cadre d'une logique d'État socio-libéral qui fait du "pouvoir d'agir" un outil d'endormissement de la conscience de classe des milieux populaires. Ce système repose sur des rapports de pouvoirs niés, ou tus, opérant dans un climat déconflictualisé car pouvant porter atteinte au sacro-saint "vivre ensemble", et ne permettant que le "pouvoir de faire" au détriment du "pouvoir sur" » (Bacqué et Biewener, 2015).

### *Le pouvoir d'agir... au risque d'un désengagement des politiques publiques*

Les organisations supra nationales se sont positionnées : il s'agit désormais de promouvoir le maintien à domicile, notamment pour les enfants en situation de handicap. En 2010 déjà, le Conseil de l'Europe l'indiquait. En 2017, l'ONU, par la voix de sa rapporteuse sur le droit des personnes handicapées, Catalina Devandas-Aguilar affirme même que « la vie en établissement engendre une ségrégation systématique. Par définition, l'institutionnalisation interdit aux personnes l'exercice plein et entier de leurs droits ». L'avènement d'une vie en milieu ordinaire pour toutes et tous semble s'imposer. La conception d'une société non plus simplement intégrative mais inclusive se répand, s'appuyant sur la capacité de chacun à choisir son projet de vie et à vivre sa citoyenneté. Mais cette conception peut aussi masquer, pas toujours adroitement, des tentatives de désengagement des autorités publiques en matière de politiques en direction des personnes en situation de vulnérabilité, dans des contextes de crise économique ou de politiques libérales. Le recentrage des aides vers les publics les plus fragiles

pour faire face à l'augmentation des besoins sociaux sans accroître de manière proportionnelle la dépense publique semble être un objectif majeur des politiques publiques actuelles. Les placements à domicile pour les enfants en danger, et le recours massif au droit commun plutôt qu'à des dispositifs spécialisés, sont certainement soutenus aujourd'hui dans un objectif de favoriser la citoyenneté et l'inclusion des personnes, mais certainement également pour limiter l'accroissement des dépenses publiques (Demoustier et Priou, 2019). Le développement de l'aide aux aidants, politique en fort développement aujourd'hui, en est une autre illustration. Ces proches qui accompagnent au quotidien une personne fragilisée supportent des contraintes qui doivent être logiquement compensées par des politiques volontaristes en la matière, mais, avec le développement des politiques de maintien à domicile, la charge alors supportée par des institutions est transférée à ces proches (Creai Centre-Val de Loire, 2019b). Le risque est grand de voir des disparités entre des personnes ou des familles en capacité d'y faire face, et d'autres, plus démunies en capital social, pour lesquelles les seules aides financières dont elles bénéficieraient ne seraient pas en mesure de réduire les écarts et de leur permettre d'exercer leur pouvoir d'agir.

De même, la faiblesse des moyens comparativement à l'augmentation et à la complexification des besoins sociaux ne permet toujours pas d'être dans une visée émancipatrice. Selon les domaines de l'action sociale, mais aussi selon les territoires concernés, des disparités existent. Dans celui de l'accompagnement social et de l'intervention sociale de proximité, le témoignage recueilli auprès de Carmen, travailleuse sociale dans un Centre de service social communautaire d'Andalousie, en Espagne, qui accueille des personnes venant demander une aide, car rencontrant une difficulté (un manque de ressources pour payer sa facture d'eau à la fin du mois, un handicap empêchant de travailler...), met en avant le peu de marges de manœuvre dont elle et ses collègues disposent en matière d'accompagnement au pouvoir d'agir : « les travailleurs sociaux en fonction dans ce centre favorisent la dépendance, car ils ne peuvent accompagner à l'autonomie, compte tenu du peu de moyens dont nous disposons. Les personnes elles-mêmes, quand elles viennent nous voir, nous demandent des aides pour avoir de l'eau, de la lumière, mais pas de les accompagner à se prendre en main. Elles ne pensent pas que nous puissions les aider autrement, car nous projetons sur elles la vision que nous avons nous-mêmes de notre mission : celle de l'assistance, pas de l'accès à l'autonomie ».

Comment dès lors arriver à s'inscrire dans ce qui peut être considéré par les travailleurs sociaux comme un paradoxe, celui de promouvoir et d'accompagner le pouvoir d'agir des personnes, quand celui des institutions et des professionnels semble bridé, avec des politiques publiques qui paraissent amoindrir les marges de manœuvre de chacun et voiler des intentions ? Et qui amène le travail social malgré lui à osciller entre réparation et gestion de dispositifs, loin de la prévention et des logiques d'émancipation.

*Le pouvoir d'agir... au risque de l'injonction à être autonome, à agir, à participer*



Un des écueils aujourd'hui fréquemment mis en avant par les acteurs les plus sceptiques est celui de la promotion, à travers le pouvoir d'agir, d'un individu hyper responsabilisé, et de son corollaire, l'injonction à l'autonomie et à la participation.

Les politiques publiques promeuvent la participation. Ainsi, le Plan d'action en faveur du travail social de 2015 appelle trois niveaux de participation : la participation institutionnelle des personnes aux instances dédiées à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'une politique publique ; la participation à l'élaboration de projets, la co-construction des projets d'établissements et services ; la participation aux formations des travailleurs sociaux. Selon la définition élaborée avec des personnes en situation de pauvreté venant de Belgique, d'Espagne, du Portugal et de France dans le cadre du Projet PEPA (Partenariat Européen pour une Participation Active) en novembre 2012, « la participation citoyenne reconnaît la contribution, sur un pied d'égalité, de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels. Elle part des expériences individuelles pour construire une parole, un projet collectif et commun. Les participants doivent être informés du cadre et des enjeux de ce à quoi ils sont associés et en connaître ensuite les résultats justifiés. La participation est une forme d'expression de la démocratie, un outil de lutte contre l'exclusion. Elle renforce la citoyenneté de tous ». Cette approche de la participation est intéressante car elle inscrit la personne dans la société. Mais elle pose aussi la condition du « pied d'égalité de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels », reposant sur les expériences individuelles et la connaissance de règles du jeu, ce qui est un enjeu fondamental, mais qui peut se heurter à tout un ensemble de contraintes, de l'identification de personnes arrivant à acquérir des codes sociaux propices à la participation, que l'on va inciter fortement à prendre la place du participant légitime, porte-voix de ses semblables, à sa transformation en technicien, voire professionnel du social... Le risque de l'usager-alibi, qui servirait de porte-voix presque involontaire à d'autres personnes, et dont la participation serait uniquement pensée en termes de témoignage, au risque même de l'épuiser, doit ainsi être pris en compte. Ainsi, alors que le Plan d'action en faveur du travail social de 2015 prévoit la participation des personnes à différentes instances ou encore le caractère obligatoire de leur intervention dans les formations initiales ou continues, le rapport Soulage de 2017 prévient bien des « risques d' "institutionnalisation" de la représentation des personnes accompagnées qui pourraient aller à l'encontre de l'objectif de participation directe des personnes aux projets qui les concernent », tout en proposant que « le renouvellement régulier des personnes dans ces instances et l'objectivation des modes de désignation des personnes accompagnées qui ont été décidées doivent permettre de limiter ce risque ».

*A contrario* de ceux qui parviendront à participer, d'autres seront, par les processus d'inclusion, encore plus marginalisés. En effet, l'inclusion va conduire des personnes en situation de vulnérabilité longtemps accompagnées dans des établissements à retrouver un logement autonome, mouvement parfois davantage motivé par des considérations financières plus que

par le souhait des personnes elles-mêmes. L'exposition de ces dernières (*versus* leur protection) peut les mettre en difficulté et les conduire à un isolement social alors même qu'elles auraient été « incluses » dans la cité, amoindrissant de fait leur goût et leur capacité à la participation, à exercer leur pouvoir d'agir et encore plus leur citoyenneté. De même, des accompagnements ou des politiques peuvent avoir pour ambition, dans ce contexte, d'amener les personnes à se « prendre en charge », ce qui peut conduire à renvoyer implicitement à une origine de leur problème uniquement liée à leur supposée passivité, sans essayer d'agir sur les conditions plus structurelles de leur problème. Ce serait alors à nier leurs difficultés propres ou leurs conditions de vie, ne permettant pas leur inclusion dans la société ordinaire. Ce serait aussi nier les inégalités sociales comme les difficultés de mobilité sociale que connaissent nos sociétés.

Cette question renvoie en outre à celle de l'autonomie : quand bien même ces personnes auraient la capacité à vivre dans un logement autonome, en auraient-elles vraiment envie ? L'étude du Creai Centre-Val de Loire sur les besoins de formation des professionnels dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale ;réalisée à la demande de l'Agence Régionale de Santé, affirme que « certains participants à l'étude défendent ainsi le droit de certaines personnes en situation de handicap de ne pas pouvoir mais aussi de ne pas vouloir s'inscrire dans une démarche inclusive caractérisée par la fin d'un accompagnement et d'un accueil en établissement médico-social. "Ce que je redoute, c'est qu'il y a des personnes très autonomes et qui veulent être dans une institution, il y a une injonction sociétale à l'autonomie !", nous confiait un directeur d'établissement/de service médico-social dans le cadre de cette étude » (Creai Centre-Val de Loire, 2019a, p. 70).

#### *Une approche qui ouvre pourtant des perspectives pour le travail social*

Nombre de critiques formulées concernant les écueils du pouvoir d'agir attestent d'une approche chargée d'enjeux. Parallèlement, il nous semble que cette dernière rend compte, à travers le temps et les luttes politiques et sociales, d'une évolution d'un mode d'« être au monde ». Si l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir, dans les diverses formes qu'elle peut prendre, permet à la fois une émancipation venant questionner les conditions individuelles et structurelles qui entourent une personne, en vue d'une réacquisition d'une citoyenneté et d'un rôle dans la société et son évolution, propice à un vivre ensemble, cette approche mérite que l'on s'y attarde.

En prenant en compte les écueils qui la guettent. Ainsi, s'il risque de n'y avoir, avec le pouvoir d'agir, ni acquisition d'une autonomie individuelle, ni changement des structures sociales traditionnelles basées sur des logiques de domination, faut-il pour autant mettre de côté cette approche, l'invalider ? Ne faut-il pas, au contraire, en retenir les objectifs de base, et leurs modalités d'application, tout en ayant conscience des fondements sociaux sur lesquels elles se déploient, pour mieux tenter de les mettre à distance ?

Pour faire face à cet écueil, Claude Ferrand met en avant « l'autonomie collective des personnes (comme étant) vitale pour résister au contrôle » (Ferrand, 2012, p. 13). Cette piste, développée par ATD Quart Monde, insiste sur l'importance de ne pas laisser l'individu seul, dans son prétendu pouvoir d'agir, mais de l'insérer dans un collectif, en capacité de porter ce pouvoir d'agir, de lui permettre de l'exercer, car le collectif l'aurait en quelque sorte validé.

De même, il semble nécessaire de s'interroger sur une tendance néo-libérale qui vise à valoriser toujours plus un individu qui se prend en main, qui « fonce », qui entreprend, et à dévaloriser celui qui préfère se « laisser vivre », au risque de penser qu'il est atteint de fainéantise, y compris dans des situations de précarité et de vulnérabilité extrêmes. Dans un monde de la performance, et du *self made man*, c'est un sujet délicat. Cela nous incite en tous les cas probablement à refuser tout dogmatisme, et à appréhender l'inclusion, l'autonomie, la participation, à l'aune de chaque personne, de ses aspirations, en écoutant ce qu'elle a à dire de son projet de vie, et pas uniquement les professionnels qui l'accompagnent, mais dans un croisement de regards.

Enfin, si la participation des personnes vulnérables peut conduire à ériger des normes de participation, à travers des codes sociaux pré-établis par les dominants, comme à légitimer la domination des travailleurs sociaux qui apportent du crédit aux actes d'une personne qui participe si elle le fait dans le cadre de ces mêmes normes sociales, cela doit-il nous amener à un o ?

Bacqué et Biewener proposent trois conditions pour que le pouvoir d'agir demeure un outil d'émancipation : « la reconnaissance et la prise en compte de l'*agency* et des subjectivités ; l'articulation entre émancipation individuelle, collective, et projet politique ; la réflexion sur la nature et les différentes formes du pouvoir, pour en dégager les apports » (2013, p. 30). Autrement dit, l'exercice du pouvoir d'agir doit s'appuyer sur la conscientisation des conditions de la domination (sociale, de genre...), comme sur le dépassement de l'individu dans une perspective politique, pour éviter la seule responsabilisation de l'individu qui guette ou a déjà envahi le travail social, dans une articulation des trois pouvoirs : « pouvoir de », « pouvoir avec », « pouvoir sur ». Enfin, il s'agit de permettre la conscientisation et la verbalisation des logiques de pouvoir.

### **En guise de perspective**

Le parcours de la notion d'*empowerment* puis celle de pouvoir d'agir reflètent une évolution, mais aussi une fluctuation, du rapport au monde et de la place de l'individu dans une société en mouvement. Ces approches interrogent le travail social dans son positionnement historique, comme dans ses pratiques et outils. Même si le travail social est loin d'être étranger au pouvoir d'agir, dans ses fondements éthiques, il a, devant lui, un défi d'importance pour se renouveler. Pour permettre aux travailleurs sociaux de s'impliquer dans le projet de personnes et non à ces

dernières de s'impliquer dans un projet pas toujours en adéquation avec ce qu'elles souhaitent, parfois sans pouvoir le dire.

Ces approches, on l'a vu, sont loin d'être consensuelles. Leurs écueils potentiels montrent à quel point le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de vulnérabilité ne peuvent se comprendre et s'appréhender que dans une structuration sociale faite de logiques de domination, à travers des relations inégales, dans des sociétés qui créent des inégalités et les reproduisent, fabriquant d'ailleurs la nécessité du travail social en lui-même. Est-ce que l'existence de ces écueils justifie de demeurer dans les mêmes logiques du travail social historiquement ancrées dans des relations asymétriques, plaçant le sachant professionnel à côté d'une personne vulnérable en attente d'une aide et d'une assistance ? Est-ce que, au contraire, ces écueils pressentis ou, mieux, identifiés et analysés par des études de terrain, des recherches, des évaluations d'actions, ne peuvent-ils pas servir d'appui pour construire un nouveau travail social ? N'est-ce pas le rôle des chercheurs que d'éclairer la décision, qu'elle émane de politiques publiques ou d'acteurs associatifs amenés à monter ce type d'accompagnements ? Et, dans un aller-retour prolifique, n'y a-t-il pas là matière à réflexion pour ces derniers, qui, avant et pendant la réalisation de ce type d'action, mais aussi en aval, auraient tout à gagner à s'appuyer sur les enseignements de ces travaux ?

Enfin, les logiques de pouvoir approchées dans cet article sont également à appréhender de façon globale. En effet, on l'a vu, le travail social n'échappe pas à l'emprise des logiques de pouvoir et à celles des inégalités. Il ne peut à lui seul résoudre une équation que la société n'a pas encore réussi à surmonter. Le regard sur la vulnérabilité, sur les capacités des personnes, la conjugaison des expertises, qu'elles soient profanes, professionnelles ou universitaires, les moyens de la participation pour éviter qu'elle ne reproduise un ordre social dominant, sont autant de paramètres à prendre en compte dans la réflexion sur le pouvoir d'agir en travail social. Celui des travailleurs sociaux en est également une des composantes, nécessaire pour que celui des personnes en situation de vulnérabilité s'exerce. Toutes ces questions n'ont pu être approfondies dans cet article, mais sont des sujets en tant que tels.

---

## Bibliographie

Ancreai, 2017, *Évaluation qualitative des effets produits par les GEM sur les situations de vie de leurs adhérents*.

Bacqué M.-H. et Biewener C., (dir.), 2015, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, éd. La Découverte.

Barreyre J.Y., 2014, *Éloge de l'insuffisance. Les configurations sociales de la vulnérabilité*, Paris, éd. Eres.

Bernardet C. et Thalineau A., 2018, « Les ambiguïtés du pouvoir d'agir », *La participation citoyenne*, Revue Savoir Agir, n° 43.

- Boucher M., 2014, « Participation des usagers. Empowerment, une contre-culture pour le travail social », *Revue Actualités Sociales Hebdomadaires*, (en ligne) actualisé le 31 décembre 2017
- Cantelli F., 2013, « Deux conceptions de l'empowerment », *Revue Pouvoir, participation et capacité*, vol. 32, n° 1, p. 63-87.
- Collectif, 2015, « Empowerment, participation, activation... Des concepts aux pratiques d'intervention sociale », *Sciences et actions sociales*, n° 1.
- Collectif, 2017, « L'intervention sociale collective et communautaire : réalités, atouts et limites », *Sciences et actions sociales*, n° 6.
- Conseil supérieur du travail social, 2015, *Refonder le rapport aux personnes. Merci de ne plus nous appeler usagers*, Rapport.
- Creai Centre-Val de Loire, 2017a, « Tous vulnérables ? », *Revue Traverses*, n° 1.
- Creai-Centre-Val de Loire, 2017b, *Entre vulnérabilité et autonomie : étude sur les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) de la région Centre-Val de Loire*.
- Creai Centre-Val de Loire, 2018, « Faire alliance ? Partenariats, coopérations, réseaux... », *Revue Traverses*, n° 2.
- Creai Centre-Val de Loire, 2019a, *Former, accompagner et conseiller pour transformer ? Postures, pratiques et coopérations professionnelles au cœur de la transformation de l'offre médico-sociale*.
- Creai Centre-Val de Loire, 2019b, *Quand les aidants ont besoin d'aide - Diagnostic sur les dispositifs d'aide aux aidants en région Centre-Val de Loire*.
- Creai Centre-Val de Loire, 2019c, *Hébergement temporaire en établissement pour personnes âgées en région Centre-Val de Loire : les enjeux d'accompagnement entre demande émergente et contraintes de fonctionnement*.
- Demoustier S. et Priou J., 2013, « Les lois de 2002 et la participation des usagers dix ans après », *Revue Contraste*, n° 37, p. 73-92.
- Demoustier S., Priou J., 2019, *Institutions et organisation de l'action sociale et médico-sociale*, Paris, éd. Dunod, 5<sup>ème</sup> édition.
- Dinet M. et Thierry M., 2012, « Gouvernance des politiques de solidarité », Paris, Rapport.
- Ferrand C., 2012, « Politique et pauvreté, quoi de neuf », *Revue Quart Monde*, 1, n° 221, p. 11-15.
- Freire P., 2006 [1996], *Pédagogie de l'autonomie*, trad française, Paris, éditions Érès.
- Gross O., 2015, « De l'institutionnalisation d'un groupe culturel à une entreprise de formation - Le cas des patients-experts », *Revue Éducation permanente*, n° 202, p. 201-212.
- Haut conseil du travail social, 2017, *Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux*, Rapport, Paris.

Jouffray C., 2015, « L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir (DPA) : Une nécessaire remise en question des pratiques professionnelles actuelles pour une autre visée du travail social », Forum, *Revue de la recherche en travail social*, n° 144-145, p. 8-14.

Karsz S., 2008 « *Empowerment*, Une notion bien-pensante permet-elle de penser ? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 21, n° 1, p. 150-157.

Le Bossé Y. et Vallerie B., 2006, « Le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 39, n° 3, p. 87-100.

Le Bossé Y., Dufort F. et Vandette L., 2004, « L'évaluation de l'empowerment des personnes : développement d'une mesure d'indices psychosociologiques du pouvoir d'agir (MIPPA) », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 23, n° 1, p. 91-114.

Le Goff J.L., 2014, « L'accompagnement : outils de domination ou d'émancipation ?, Travail, organisations, emploi », Carnet du RT 25, Réseau Thématique de l'Association française de sociologie.

Parazelli M., Bourbonnais M., 2017, L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites, *revue Sciences et actions sociales*, n°6, numéro spécial.

*Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social*, 2015.

Rappaport J., 1987, *Terms of empowerment/exemplars of prevention: Toward a theory for community psychology*, *American journal of community psychology*

Soulage F., 2017, *Premier bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en faveur du travail social et du développement social.*, Paris, Rapport.

---

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Séverine Demoustier, "Le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité : un nouveau paradigme à partir duquel le travail social peut se réinventer ?", Sciences et actions sociales [en ligne], N°15 | année 2021, mis en ligne le date 8 juin 2021, URL : <http://www.sas-revue.org/85-n-15/varia/211-le-pouvoir-d-agir-des-personnes-en-situation-de-vulnerabilite-un-nouveau-paradigme-a-partir-duquel-le-travail-social-peut-se-reinventer>

---

## Auteur

Séverine Demoustier

Directrice du Creai Centre-Val de Loire

[sevjoh@free.fr](mailto:sevjoh@free.fr)

---

## Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors